



6 juillet 2010

## Mise en œuvre d'un contrat de liquidité avec la société de Bourse Gilbert Dupont

A partir du 06 juillet 2010 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la société OENEO a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par la décision AMF du 01 octobre 2008 à la société de Bourse Gilbert Dupont.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, la société a affecté la somme de 200 000 euros au compte de liquidité.

### À propos du groupe Oeneo

L'action Oeneo (code ISIN FR0000052680 – Mnémonique SBT) est admise aux négociations sur le compartiment C du marché Euronext Paris. Labélisé Oseo-Anvar, le groupe est éligible aux FCPI.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur [www.oeneo.com](http://www.oeneo.com)

### Contacts

#### **Oeneo :**

*Grégoire Chové* 01 44 13 44 39

#### **Actus Finance :**

*Guillaume Le Floch* 01 72 74 82 25  
*Caroline Guilhaume* 01 53 67 35 79

*Analystes – Investisseurs*  
*Presse - Médias*